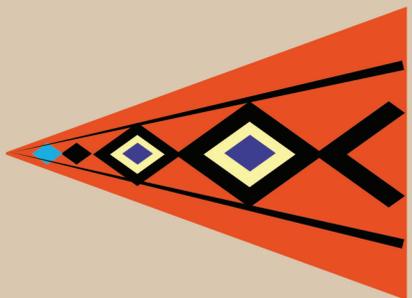


# N° 99

BULLETIN  
MUNICIPAL  
JUIN 2023

# N



# L



# C

[www.callian.fr](http://www.callian.fr)



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Villages de  
Caractère  
du Var



# Sommaire

conseils municipaux

04

dossier

08

info echos

12

associations

19

callian pratique

22

guide administratif

23



**Mes chers concitoyens,**

Dans un récent sondage national, l'échelon communal était celui, très loin devant tous les autres, qui recueillait le plus de confiance de la part du public, à hauteur de 74 %. Cela ne veut évidemment pas dire qu'une telle proportion de citoyens de chaque commune soutient l'action de leur maire, mais cela veut dire qu'au moins aux maires on reconnaît la présence, le travail, l'accessibilité, et une certaine forme de fiabilité. Les élus municipaux, c'est la proximité, et c'est cette proximité qu'aucune réforme institutionnelle technocratique ne remplacera jamais.

Je suis votre maire depuis suffisamment longtemps pour mesurer l'importance de cette proximité. Et nous la cultivons par tous les moyens possibles. Au-delà des rencontres à l'occasion des dossiers en cours, ou de celles que le hasard réserve, cela se traduit de bien d'autres manières. Tout est fait en effet pour vous informer le plus amplement possible, notamment via ce bulletin trimestriel, mais aussi, parce qu'aujourd'hui une exigence d'immédiateté s'est instaurée, par les réseaux sociaux où j'interviens chaque jour, seul maire du territoire à le faire d'ailleurs, pour publier bien sûr, mais aussi pour participer au débat. Cette réactivité est une marque de fabrique de notre commune.

Dans cet esprit, nous avons récemment tenu une réunion publique de mi-mandat qui a été très suivie. C'était l'occasion de faire le point, à partir du programme électoral annoncé en 2020, et en toute transparence, de l'état d'avancement des grands projets (la nouvelle école et le plan local d'urbanisme notamment), mais aussi de répondre aux questions et interpellations. Cela aura été l'occasion de constater (sans aucune auto-satisfaction parce que beaucoup reste à faire), qu'une part substantielle de ce programme est déjà très avancée, au bout de trois ans d'un mandat dont les deux premières années ont été dévorées par la crise sanitaire.



## PERMANENCES EN MAIRIE



### **François CAVALLIER - Maire.**

Toute la semaine sur rendez-vous.

### **Jean-Luc ANTONINI - 1<sup>er</sup> Adjoint**

Administration générale, finances, marchés publics.

Tous les jours sur rendez-vous.

### **Corinne GUIGNON - 2<sup>ème</sup> Adjointe**

Ecoles, social, sports.

Mercredi après-midi, sur rendez-vous.

### **Jacques BERENGER - 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Culture, vie associative, communication non numérique.

Vendredi matin, sur rendez-vous.

### **Christiane TANZI - 4<sup>ème</sup> Adjointe**

Vie locale, évènementiel, numérique.

Jeudi matin, sur rendez-vous.

### **Jean Christophe BERTIN - 5<sup>ème</sup> Adjoint**

Travaux, sécurité, risques majeurs, réseaux.

Samedi matin, sur rendez-vous.

### **Pascale AUGUET-OTTAVY - 6<sup>ème</sup> Adjointe**

Environnement, développement durable.

Mardi matin, sur rendez-vous.

Il me reste à conclure cet éditorial en remerciant nos concitoyens de la compréhension dont ils ont fait preuve lors du récent épisode de turbidité de l'eau. Un jour on n'en a plus, le lendemain on en a trop d'un coup, il y a de quoi s'y perdre !

Cela aura en tous cas été encore une occasion de constater, malgré le pessimisme général qui règne sur ce sujet, que quand on s'adresse à l'intelligence de

nos concitoyens en leur expliquant les réalités comme à des adultes responsables, on peut être entendus et suivis.

**A vous tous, un bel été !**

**François Cavallier,**  
*Maire de Callian*

## Mairie

### **Téléphone**

04 94 39 98 40

### **Télécopie**

04 94 39 98 41

### **Site**

[www.callian.fr](http://www.callian.fr)

### **E-mail**

[mairiecallian@callian.fr](mailto:mairiecallian@callian.fr)

Directeur général des Services . . . . . Jean-Claude RENUCCI  
Urbanisme . . . . . Alicia VACCA, Cynthia FORT  
Comptabilité . . . . . Cindy MARINO, Déborah ESCUDIER  
Service du Personnel . . . . . Véronique VIOLA  
Accueil . . . . . Chloé BAIWIR  
Etat-Civil, aide sociale . . . . . Anaïs FANTEI  
Secrétariat Général . . . . . Sophie ATLANI  
Service technique . . . . . Jérémie PROVOST  
Service jeunesse . . . . . Laura DI AMORE  
[www.jeunesse.callian.fr](http://www.jeunesse.callian.fr)  
Service culturel . . . . . Anaïs FANTEI  
Secrétariat du Maire . . . . . Sophie ATLANI  
Service médiathèque et patrimoine . . . . .  
. . . . . Virginie ROUSTAN, Elisa ROUTIER  
Police municipale (04 94 76 42 12) . . . . .  
. . . . . Frédéric MARIANI, Jean-Philippe MICHAUD, Jean-Michel NAVEZ  
. . . . . ASVP : Yann BALMET  
Régie centralisée principale . . . . . Cindy MARINO

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

## 1/ Le procès-verbal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### 2/ Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle en introduction que le conseil municipal doit constater que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu en indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

Jean-Luc ANTONINI présente le document qui confirme le redressement de la commune durant l'exercice 2022. Il tient à remercier le secrétariat général et le service comptable de la qualité du travail réalisé. Il précise que le rapport d'orientation budgétaire permet de faire le bilan de l'exercice 2022 tout en évoquant les perspectives de 2023. Les graphiques qui jalonnent ce document sont très évocateurs. Malgré un contexte macro-économique incertain du fait de la guerre en Ukraine qui a entraîné une forte inflation, les finances de la commune de Callian connaissent une embellie.

#### A/ Section de fonctionnement

Jean-Luc ANTONINI indique que tous les ratios financiers se sont fortement améliorés ; ainsi l'excédent cumulé de fonctionnement atteint 1 097 375 €.

Il poursuit son exposé en mettant en avant les principaux indicateurs :

- La commune a bénéficié d'une aide de l'Etat « Filet inflation » de 43 675 €
- Les dotations de l'Etat et notamment la DGF continuent de baisser de façon vertigineuse passant de 311 008 € en 2015 à 132 512 € en 2022. Heureusement, cette perte est compensée en partie par des recettes locatives, notamment la ferme photovoltaïque pour 148 000 €
- La commune a poursuivi son désendettement d'environ 261 000 € en 2022, la dette par habitant s'établit désormais à 595 € soit en dessous de la moyenne départementale. Les intérêts de la dette passent de 43 002 € en 2022 à 40 768 € en 2023.
- La capacité de désendettement de la commune qui est le rapport entre l'encours de la dette et la CAF brute est désormais inférieure à 5 ans alors qu'elle était de 12 ans en 2021.
- Les charges de personnel devraient augmenter légèrement en 2023, notamment en raison du recrutement de deux policiers municipaux.
- Le virement vers la section d'investissement devrait dépasser 1 000 000 €, dans l'attente de la réception de l'état 1259.
- Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2023, la comptabilité de la commune utilisera la procédure M57, de ce fait les dépenses imprévues sont supprimées et remplacées par la notion de fongibilité.
- Pour rentrer dans les détails du chapitre 011, nous avons prévu en 2023 une augmentation substantielle des dépenses d'électricité (200 000 €) et d'alimentation en raison du contexte géopolitique et de la forte inflation du prix des matières premières.
- En revanche, les frais de télécommunications devraient être réduits sensiblement grâce à l'intervention de la société AITEC

- La réévaluation du taux de la taxe foncière sur le bâti, cumulée à l'augmentation des bases ont entraîné en 2022 une augmentation des recettes fiscales de plus de 250 000 €. Cette tendance devrait se poursuivre puisque l'État a déjà acté une augmentation de la valeur locative des biens de 7,1 %.
  - La commune suite au recensement effectué en février 2022 voit sa population officielle atteindre quasiment 4000 habitants.
  - Nous regrettons que le montant des attributions de compensation reste inchangé en raison de la non-convocation depuis 3 ans de la C.L.E.C.T
  - Nous avons constaté d'autre part une forte augmentation en 2022 du montant de la taxe additionnelle des droits de mutation porté à 225 000 €
- Il faut poursuivre en 2023 la gestion minutieuse du fonctionnement de la commune.

Michel REZK demande si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours redevable. Jean-Luc ANTONINI répond par l'affirmative.

#### B/ Section d'investissement

Jean-Luc ANTONINI précise qu'il s'agit des dépenses et recettes qui impactent directement le patrimoine de la commune. Les principales recettes sont détaillées ci-dessous :

- 450 000 € pour la cession de la parcelle E 593 chemin du Charron
- 162 367 € pour la première partie de la PVR Intersport/ Chaussea
- 117 000 € de FCTVA
- 140 000 € de taxe d'aménagement

Pour ce qui concerne les dépenses ainsi que les subventions afférentes, Monsieur ANTONINI procède à l'exposé suivant :

- Rénovation des portes de l'église 26 580 € pour 12 335 € de subvention du Département
- Changement du chauffage de la salle des sports 66 000 € pour des subventions inconnues à ce jour
- Rénovation du chemin du Grand Pinée, des Crotons, de Mayan et électrification rond-point Agora s'élevant à 252 000 € pour 150 000 € de subvention du Département
- Parking centre village : 450 000 € de travaux + 60 000 € acquisition pour environ 275 000 € de subventions diverses
- Nouveau groupe scolaire : environ 500 000 € en l'état actuel d'avancée du projet
- Aménagement ancien jeu de boules : 20 000 € pour 15 000 € d'aide de La Région
- Travaux inondabilité Maures /Saint Cézaire dossier de subvention déposé auprès des services de l'État pour plus de 300 000 €. Cet investissement ne sera réalisé qu'en cas d'obtention des subventions sollicitées.

Sandrine BUIRON demande si des travaux seront effectués pour améliorer la desserte de la zone du plan de la Grande Vigne.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une inconnue à ce jour compte tenu du contexte.

Pascal MONTLAHUC souhaite avoir des précisions sur le futur parking du centre village. Jean-Luc ANTONINI indique que le MAPA de travaux va être lancé pour une quarantaine de places de stationnement.

En conclusion, Jean-Luc ANTONINI indique que la capacité d'autofinancement nette redevient positive et la capacité de désendettement de la commune est désormais inférieure à 5 ans. Il faut poursuivre l'effort de redressement en 2023.

☞ **Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

### **3/ Subvention exceptionnelle à l'association Le Convoi de la Liberté**

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Le Convoi de la Liberté » qui participe activement aux différentes cérémonies patriotiques.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **4/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de maintenir la gratuité pour les familles, du service public du transport scolaire et de rembourser les sommes avancées à La Région par une dernière famille qui en a fait la demande.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **5/ Régularisation de deux factures d'eau antérieures au transfert de compétences à la communauté de Communes**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à un remboursement et à l'émission d'un titre de recettes concernant deux usagers dont les compteurs d'eau avaient été inversés, antérieurement au pacte de transfert.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **6/ Dénomination d'une voie privée**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la dénomination des voies est de la compétence de la commune. Dans le cadre de l'adressage, et dans l'objectif de pouvoir géolocaliser toutes les habitations, il propose de dénommer la voie située au droit du 189 chemin de Dayan « impasse Enzo Melchiorre ». Pascal MONTLAHUC indique avoir reçu de nombreux remerciements d'administrés pour le travail fourni au titre de l'adressage.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **7/ Signature d'une convention avec le Centre de gestion du Var**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de signer, comme chaque année, avec le centre de gestion du Var une convention pour l'organisation des examens psychotechniques des adjoints techniques territoriaux.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **8/ Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de matériaux naturels rocheux et de leur compactage pour l'opérationnalité des bandes de roulement et des aires d'aménagement et d'ouvrages de DFCI**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de signer une convention tripartite avec la C.C.P.F, la SAS Didier Pugnères ou la SARL Valterra afin d'améliorer les bandes de roulement DFCI. Il ajoute que ces travaux ne coûteront rien à la Commune.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

### **9/ Signature d'un avenant à la convention communale de coordination de la police municipale de Callian et des forces de sécurité de l'Etat**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'ajouter un avenant à la convention communale de coordination de la police municipale de Callian et des forces de sécurité de l'Etat prenant en compte le fait qu'à compter du 1er avril 2023, trois policiers municipaux seront armés.

Céline PELLISSIER demande si le service de la police de l'environnement sera maintenu. Monsieur le Maire répond par l'affirmative car il s'agit d'un service très important pour la commune.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**A/** Monsieur le Maire apporte des précisions sur la gestion de l'urbanisme du fait de la pénurie d'eau. Tout en confirmant le signal communautaire d'une nécessaire pause de l'urbanisme, il nuance l'idée un peu trop sensationnaliste d'un gel des permis, ne serait-ce que du fait du nombre de « droits acquis », et de la sécurité juridique des décisions à venir. Il ajoute que le SCOT du pays de Fayence, en préparation, envisage une limitation de la croissance démographique sur les cinq prochaines années à 0,1 % par an. Il s'agit du temps nécessaire pour trouver d'autres ressources. En effet, les nappes phréatiques ne réagissent plus, de ce fait la situation du mois de mars est comparable à celle d'un début septembre.

Jean-Christophe CHAUTARD demande si le réseau d'eau de Callian est performant au regard des fuites. Monsieur le Maire précise que la commune de Callian se situe au troisième rang sur les 9 communes du territoire avec environ 80 % de rendement.

**B/** Monsieur le Maire revient sur le projet Fontante en confirmant les annonces parues sur la fin du soutien politique de la commune à ce dossier, suite au revirement de la Région. Il insiste sur la nécessité d'une clarification juridique du dossier avant son inscription au conseil municipal.

**C/** Michel REZK s'interroge sur la responsabilité de la commune ou de la CCPF en cas de refus de permis de construire basés uniquement sur la problématique de l'eau.

**D/** Philippe VERCHER tient à remercier le conseil municipal pour le versement d'une subvention à l'association Le Convoi de la Liberté.

**E/** Pascal MONTLAHUC demande si le lavoir de Gacherelle est en circuit fermé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative



# CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

## 1/ Le procès-verbal du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### 2/ Taux d'imposition des taxes locales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des impôts locaux, restés inchangés pendant douze ans, ont simplement été augmentés lors de la séance du 04 avril 2022. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux, approuvés l'an dernier comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,27 %
- Taxe d'habitation (uniquement les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'usage de résidence principale) : 17,05 %

☞ Adopté à l'unanimité.

### 3/ Adoption du compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'agit d'approuver le document élaboré par les services de l'Etat. Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion de 2022 du budget principal établi comme suit :

- Excédent de fonctionnement	1 192 512,06 €
- Déficit d'investissement	95 136,47 €
- Excédent global de clôture	1 097 375,59 €

☞ Adopté à l'unanimité.

### 4/ Adoption du compte administratif 2022 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif 2022, du budget principal, rigoureusement identique au compte de gestion, et établi comme suit. Monsieur le Maire quittant la salle et ne participant pas au vote, conformément au CGCT.

- Excédent de fonctionnement	1 192 512,06 €
- Déficit d'investissement	95 136,47 €
- Excédent global de clôture	1 097 375,59 €

☞ Adopté à l'unanimité.

### 5/ Affectation du résultat 2022 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022 en reportant d'une part :

- Au compte 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 097 375,59 €
  - Au compte 1068 (réserves) la somme de 95 136,47 €
- et précisant également les éléments ci-dessous :
- Le compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) présente un déficit de financement de 160 073,97 €
  - Le solde des restes à réaliser d'investissement présente un excédent de financement de 64 937,50 €
  - La section d'investissement présente un solde déficitaire global de 95 136,47 €

☞ Adopté à l'unanimité.

### 6/ Application de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % de chapitre à chapitre, pour chaque section budgétaire dans le cadre du budget 2023

Monsieur ANTONINI informe le conseil qu'avec la mise en place de l'application comptable M 57, les dépenses imprévues sont remplacées par le principe de fongibilité jusqu'à un maximum de 7.5% de chapitre à chapitre excepté pour les charges de personnel. Cela permettra d'éviter les décisions modificatives.

☞ Adopté à l'unanimité.

### 7/ Vote du budget primitif 2023 :

Monsieur le Maire tient à mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un budget de vigilance et de veillée d'armes. Les ratios sont nettement meilleurs ce qui permettra à la commune de se préparer à l'investissement le plus élevé de son histoire : la création du nouveau groupe scolaire.

Monsieur BERENGER présente les principales lignes budgétaires résumées dans les chiffres ci-dessous :

- Section de fonctionnement :	5 399 036,59 €
- Section d'investissement :	2 441 252,33 €

Il précise que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dépasse un million d'euros ce qui est inédit dans l'histoire de la commune. Il indique d'autre part que les recettes liées à la fiscalité locale représentent près de 3.5 millions d'euros.

Monsieur le Maire tient à remercier les concitoyens à qui un effort a été demandé en matière fiscale. La bonne santé financière de la commune est le produit de leurs efforts et de leur compréhension.

Monsieur ANTONINI précise que les charges de personnel ont été volontairement augmentées en tenant compte du manque de fongibilité.

Il ajoute qu'un numerus clausus a été instauré dans le cadre du centre aéré de cet été afin de maintenir la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants tout en limitant les charges de personnel.

Monsieur BERENGER poursuit en présentant la section d'investissement par opération dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- Travaux d'inondabilité si obtention de la DETR.
- Construction d'un parking d'une quarantaine de places au centre village.
- Etudes en vue de la construction du futur groupe scolaire.
- Création d'une aire de jeu au centre village.
- Rénovation de plusieurs chemins.
- Changement du mode de chauffage de la salle des sports.

Monsieur ANTONINI indique que l'avantage de présenter ce budget par opération permet de bien appréhender les investissements qui seront réalisés.

Mme PELLISSIER sollicite des précisions sur la vidéo surveillance. Monsieur BERTIN indique que des nouvelles caméras beaucoup plus performantes seront installées en enlevant une grande partie du filaire.

- La section de fonctionnement est adoptée pour un montant de 5 399 036.59€ à l'unanimité
- La section d'investissement est adoptée pour un montant de 2 444 252.33€ à l'unanimité

#### **8/ Demande de subventions au Conseil Départemental - 2023**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au département du Var une subvention d'un montant de 150 000€ pour la rénovation de la voirie communale

☞ Adopté à l'unanimité.

#### **9/ Demande de subvention au conseil régional au titre du dispositif « Nos territoires d'abord »**

(Annule et remplace la DCM N°2022-01/006)

Monsieur le Maire propose de solliciter de la Région au titre de l'appel à projet « Nos territoires d'abord », la subvention la plus élevée possible pour le financement du nouveau groupe scolaire.

☞ Adopté à l'unanimité.

#### **10/ Travaux financés par les amendes de police – exercice 2023**

(Annule et remplace la DCM N°2023-04/06)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre des amendes de police ne peut financer que des travaux visant à l'aménagement et à la sécurité des voies de circulation. Il propose de formuler une nouvelle demande au titre de ce dispositif, pour la sécurisation du chemin de Jean-Paul

☞ Adopté à l'unanimité.

#### **11/ Modifications des tarifs annuels pour l'adhésion aux activités périscolaires**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour l'inscription des enfants aux activités périscolaires, modulée en fonction du quotient familial sur demande de la CAF.

☞ Adopté à l'unanimité.

#### **12/ Souscription pour une collecte de fonds auprès de la Fondation du patrimoine dans le cadre de la rénovation des portes de l'église Notre Dame de l'Assomption**

Monsieur le Maire propose de lancer une souscription auprès de la Fondation du patrimoine afin de recueillir des fonds dans le but de restaurer les portes de l'église.

☞ Adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

### **1/ Versement d'une subvention à la coopérative scolaire**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser par anticipation la subvention annuelle d'un montant de 8500 € à la coopérative scolaire en vue de participer au financement des classes découvertes.

☞ Adopté à l'unanimité.

### **2/ Mandat spécial**

Monsieur ANTONINI propose au conseil d'accorder à Monsieur le Maire un mandat spécial pour se rendre à Paris du 5 au 6 avril 2023 dans le cadre du projet du futur groupe scolaire.

☞ Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**A/** Monsieur le Maire informe le conseil que selon le ressenti des élus présents lors du dernier conseil d'école élémentaire, les débats se seraient déroulés dans un climat peu propice au consensus au sujet du futur groupe scolaire.

**B/** Monsieur le Maire revient sur la doctrine consensuelle mise en place à l'échelle du territoire en matière d'urbanisme permettant de limiter les futures constructions aux seuls pétitionnaires bénéficiant de « droits acquis ». En effet, il y a encore près de 1000 logements qui peuvent être construits sur l'ensemble du territoire de la CCPEF.

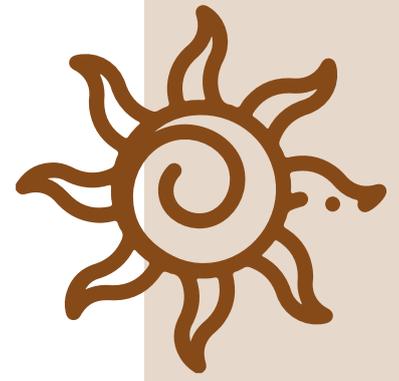
Madame COURANT demande si les coupures d'eau qui pourraient intervenir cet été tiendront compte de la surpopulation estivale. Monsieur le Maire répond par l'affirmative car tous les locataires potentiels ont été sensibilisés par les services de la CCPEF.

**C/** Michel REZK résume le dernier conseil communautaire dans lequel il a été procédé à une forte augmentation du prix de l'eau en raison de la baisse de la consommation grâce au civisme des usagers, diminuant de ce fait les recettes. Il considère que c'est une décision injuste.



# Plan Canicule

## 2023



### Son intérêt

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie, etc.), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004 ainsi que le décret du 7 septembre 2005, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départementale (PAUD).

Déclenché par le préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées, handicapées, isolées et de tenir à jour un registre nominatif confidentiel. Cette compétence est confiée au Centre Communal d'Action Sociale.

Chaque demande d'inscription, basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne

### Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal,
- Un tiers (parent, médecin, intervenant à domicile).

### Comment s'inscrire sur le Registre ?

- **Par courrier** : Mairie de Callian C.C.A.S  
place de la mairie - 83440 CALLIAN
- **Par mail** : [social@callian.fr](mailto:social@callian.fr)
- **Par téléphone** : 04 94 39 98 40

Le C.C.A.S garantit la confidentialité des données. Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs informations.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France

## Pendant les fortes chaleurs

### Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous  
le corps



Fermez les volets  
et fenêtres



Privilégiez  
les activités douces



Mangez frais  
et équilibré



Évitez  
l'alcool



Prenez des nouvelles  
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
[meteo.fr](http://meteo.fr) • #canicule

\*Coût de l'appel : 0,05 € par minute, hors taxes. Coût d'envoi : 0,05 € par message. Coût d'envoi : 0,05 € par message. Coût d'envoi : 0,05 € par message.



**Plan canicule 2023**

**Fiche individuelle d'inscription sur le registre canicule**

A retourner à la Mairie de Callian service social - place de la Mairie 83440 CALLIAN

**Je, soussigné(e),**

Nom ..... Prénom.....

Adresse .....

Téléphone fixe ..... Portable .....

Situation de famille :  seule  
 handicapé  
 en couple *nom et prénom du conjoint* .....  
 enfants à proximité  éloigné(s)

Sollicite mon inscription sur le registre canicule des personnes fragiles vivant à domicile dans le cadre du plan de gestion d'une canicule départementale, afin que le C.C.A.S de Callian puisse s'assurer de mon état de santé et me tenir informé(e) des mesures d'urgences mises en place en cas « d'alerte canicule ».

**En ma qualité de** ..... (*lien avec l'intéressé : représentant légal, parent etc...*)

Sollicite l'inscription de la personne mentionnée ci-dessous sur le registre canicule

Nom .....Prénom.....

Date de naissance .....

Adresse.....

Téléphone fixe ..... Portable.....

**Difficultés particulières**

isolement  habitat  déplacement  autres (à préciser .....

**Service intervenant à mon domicile**

Nom, prénom ou raison sociale .....

Coordonnées .....

**Personne à prévenir en cas d'urgence**

Nom, prénom .....

Téléphone .....

**Médecin traitant** .....

Date :

Signature

# Service de Broyage des Déchets Verts à Domicile

## Nouveau en Pays de Fayence

La Communauté de communes assure un nouveau service de broyage à domicile pour les particuliers tout au long de l'année, et dans la limite de deux rendez-vous.

**Vous pouvez bénéficier de ce nouveau service de broyage deux fois par an.**

## Comment s'inscrire ?

Les pré-inscriptions s'effectuent via le « web usager » disponible sur notre site internet

[www.cc-paysdefayence.fr](http://www.cc-paysdefayence.fr)

ou à la Communauté de communes du Pays de Fayence afin compléter le « formulaire broyage à domicile ».

Un agent reprendra contact avec vous pour convenir du rendez-vous.



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*



## Seuls les branchages avec ou sans feuilles résultants des tailles de haies et d'élagages, peuvent être broyés



### Ne sont pas acceptés :

Les branches dont le diamètre est supérieur à 8cm, le bois type planches, les végétaux humides, les feuilles et les déchets de tonte, les mottes de terre, les piquets, les yukas, les feuilles d'agave, les palmiers et les platanes qui peuvent être porteurs de maladie.



### Conditions tarifaires :

Un forfait d'intervention est appliqué.  
Ce forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques et le broyage.

Temps de broyage	Quantité de déchets verts broyés (moyenne)	Montants à facturer (€) Uniquement broyage	Montants à facturer (€) Broyage et évacuation du broyat
Forfait 1H	5 m3	30€	60€
Forfait 1H30	7.5 m3	45€	90€
Forfait 2H	10 m3	60€	120€

*Toute demi-heure débutée sera due.  
L'intervention sur place ne pourra pas excéder 2 heures.*



### Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Il est interdit de brûler les déchets verts car c'est polluant (du fait notamment de leur humidité), le non-respect de cette interdiction est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.  
Brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente !

### Conditions techniques :

Les usagers sont tenus d'avoir pris connaissance du règlement du service en signant la charte d'utilisation en vigueur. En résumé :

L'accès au domicile doit être possible pour un véhicule de moins de 3.5 tonnes, attelé d'une remorque,

- Les déchets verts sont regroupés sur une surface plane et accessible au broyeur,
- Les déchets verts sont rassemblés et présentés en tas,
- Le diamètre maximal des branches est de 8cm,
- Le particulier doit être présent ou dûment représenté,

### Contact :

environnement@cc-paysdefayence.fr / 04 94 85 93 89  
Mas de Tassy – 1849 RD19  
83440 TOURRETTES

Ne pas jeter sur la voie publique - Cremania Communication - 04 94 85 71 89

## Réunion publique de mi-mandat



Audience fournie et dialogues constructifs pour cette réunion de mi-mandat qui a permis au premier magistrat de la commune de faire le point sur le travail des élus du conseil municipal, sur le respect des promesses tenues lors de la campagne municipale sans oublier d'indiquer les grandes orientations pour les trois prochaines années. Merci aux participants de cette réunion qui ont donné de leur temps afin de se tenir factuellement au courant de la vie publique locale.

## Police Municipale, du nouveau



Venant renforcer les effectifs de la police municipale, nous accueillons deux nouveaux policiers municipaux, messieurs Jean-Michel NAVEZ et Jean-Philippe MICHAUD. Avec leur contribution, nous bâtissons la police municipale de demain, pour servir l'état de droit, le lien social, et la protection de notre environnement.

# Une nouvelle aire de jeux

au village



Le 21 juin 2023 la nouvelle aire de jeu du centre village est inaugurée. Situé rue au bas de la grand rue le site accueille les enfants de 3 à 16 ans durant toute l'année avec des horaires d'ouverture qui s'étalent de 8h30 à 20h du 1er avril au 30 septembre et de 8h30 à 18h 1er octobre au 31 mars. Voilà un nouveau lieu de détente et de sociabilisation bien utile.



# Repas des anciens



Après une période d'interruption consécutive aux aléas sanitaires, le traditionnel repas réunissant les anciens de la commune est de retour. Cette année, le mois de juin avait été choisi afin de pouvoir se réunir en extérieur mais la météo capricieuse en a décidé autrement. Dommage pour le soleil mais l'esprit des retrouvailles était lui bien présent.

# Conseil municipal des jeunes



Lors du dernier conseil municipal, les conseillers municipaux des jeunes sont venus présenter leurs travaux accés sur l'environnement et notamment leur projet « Stop-Pub ». Ils ont aussi défendu pied à pied leurs idées par des interventions pertinentes et bien argumentées.

# Prix décerné à l'école Georges BAUQUIER



C'est sous la houlette de leurs enseignants que les 25 élèves du CP au CM1 élus en tant qu'éco délégués, ainsi que les élèves de CM2 élus en tant que jeunes conseillers municipaux ont participé à un appel à projets basé sur les questions environnementales et sociales.

Les élèves ont réalisé des autocollants « STOP Pubs » vendus au prix de 2€ l'unité grâce notamment à la contribution financière de la mairie pour l'achat du papier. Une vidéo de 2 minutes a ainsi été réalisée par tous les élèves de l'école et a obtenu le premier prix de l'académie de Nice.

Ce magnifique projet mêlant à la fois la protection de la planète et l'aide à une association de lutte contre la faim a rencontré un grand succès.

Les élèves de l'école ont pu ainsi récolter 1228 € qui seront reversés à l'association Relais Solidarité en Pays de Fayence.

Toutes nos félicitations vont aux élèves et aux enseignants pour ce projet éco citoyen qui honore la communauté éducative.

**M<sup>me</sup> Jouglain**  
Directrice de l'école élémentaire

# Lieux de mémoire à la portée des petits Calliannais



Les élèves de CM de l'école de Callian ont fait un pas dans le passé et leur programme d'histoire en visitant le même jour la nécropole de Boulouris à Saint Raphaël, cimetière militaire inauguré par le général de Gaulle en 1964, qui regroupe les corps de combattants de l'armée française, tués au cours du débarquement de Provence en août 1944 et la plage du Dramont où a eu lieu ce même débarquement qui marqua un tournant décisif dans le dénouement de la seconde guerre mondiale.

Nos jeunes élèves ont été guidés par le président du comité du Souvenir Français du Pays de Fayence, Monsieur Patrick Van de Woestyne grâce à qui ils ont pu participer à cette sortie instructive et par le président du comité du Souvenir Français de Saint Raphaël, Monsieur Charles Maguin.

Monsieur Sarramea, ancien professeur d'histoire, leur a raconté l'histoire de ces lieux emblématiques et Monsieur Maurice Polverini les a émus en leur contant ses souvenirs. Il avait 10 ans et demi, c'est-à-dire leur âge, la nuit du débarquement et leur a livré son propre récit de l'enfant qu'il était à l'époque, ce qui a donné au récit historique une dimension plus vivante/réelle ? et à leur portée.

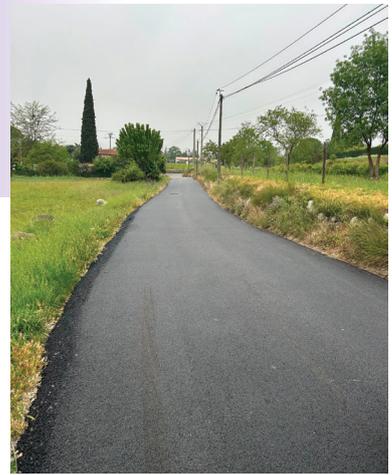
Une petite cérémonie a été organisée devant la stèle du Dramont avec remise de gerbe de fleurs par deux élèves de CM2 et chants partagés entre l'hymne national américain pour leur rendre hommage et la Marseillaise.

La visite du musée des Troupes de Marine à Saint Raphaël guidée par Mme Sandrine Crepet a clôturé cette journée consacrée à notre Histoire française.

**Myriam Touati et Fabienne Vidal,**  
*enseignantes des classes de CM de l'école Georges Bauquier.*



# Travaux



De plus en plus utilisé, le chemin des crottons peut-être maintenant parcouru en toute sécurité car revêtu d'un enrobé qui gomme toutes les imperfections de la chaussée. Le programme de réfection des chemins communaux est bien une réalité.



Création d'un mur de soutènement afin de stabiliser et ainsi sécuriser le chemin de Mayan.



## Lutte contre les nuisances des pigeons



Un pigeonnier est installé au parking « Goerg », son but est de déplacer les colonies de ce volatile qui envahissent le centre village afin de pouvoir réguler leur prolifération par une gestion contraceptive.

Pour que cette gestion débouche sur la résorption du problème il est nécessaire aussi que la population relaye l'action communale en respectant quelques conseils simples :

- Ne pas nourrir les pigeons.
- Déloger les pigeons des endroits où ils nichent.
- Obstruez les orifices pouvant donner accès à un lieu de nidage.
- Veillez à maintenir les lieux propres car le pigeon marque son territoire avec ses déjections.



# Cet été, ressourcez-vous à la médiathèque !



En vacances ou pas, callianais ou en visite dans notre belle région, venez profiter aussi bien de la quiétude des extérieurs de la médiathèque de Callian que de ses locaux climatisés et de sa connexion Wifi.

S'évader grâce aux livres ? Rien de plus facile ! Piochez dans notre sélection estivale d'ouvrages dédiés au voyage, dévorez et voyagez léger grâce au prêt d'une liseuse ...

Empruntez, lisez, votez ! Devenez membre du jury du prix des lecteurs du Var 2023 en élisant votre titre préféré. Trois titres sont en lice pour chacune des catégories suivantes : album jeunesse, bande dessinée et littérature adulte. Disponibles dès à présent et jusqu'au mois d'octobre 2023.

Chers enfants, venez participer à « **Partir en Livre** » **La Liberté** ! événement national organisé par le Ministère de la Culture et le Centre National du Livre. Une lecture partagée et des activités manuelles se tiendront au Parc de jeux Sœur Emmanuelle.

- **Mardis 11 et 18 juillet – de 10h à 12h – Parc de jeux Sœur Emmanuelle Enfants de 0 à 12 ans - Entrée libre et gratuite**

Surprise pour les familles ! Des espaces propices à la lecture fleurissent dans les parcs du village. Autant d'invitation à se détendre en feuilletant une revue, un album ou une bande dessinée.

- **Du 8 juillet au 9 août - Accès libre et gratuit**  
Aire de jeux de la Grand'Rue – Parc de jeux Soeur Emmanuelle  
Jardin Edouard Goerg – Chapelle Notre Dame des Roses

Venez vous initier à la construction d'une cabane à partir de palettes de récupération, rejoignez-nous pour « **Palett'O Salon** » !

A partir de nos savoir-faire, agrémentons les restanques qui jouxtent la médiathèque de cet éco-mobilier. Ouvert à tous, toute l'année, ce jardin est apprécié pour ses tables de pique-nique et sa vue dominante sur le village de Callian et sur l'Estérel. A vos perceuses et coussins !

- **Mercredis 12 et 26 juillet, Mercredi 2 août - de 10h à 12h**  
Participation libre et gratuite



Enfin, des contes, des chansons, des formulettes ... pour les tous petits petons. Les 0-3 ans ont droit à leur séance de « **Bébés lecteurs** » le vendredi matin, au Jardin Edouard Goerg

- **Vendredis du 7 juillet au 25 août • Sur inscription obligatoire**

Cet été, découvrez les œuvres de Patricia Schmitzer, artiste peintre, **Exposition « Révolution Nature »**.

- **Du 8 juillet au 16 septembre**, aux heures d'ouverture de la médiathèque, Entrée libre et gratuite
- **Mercredi 12 juillet à 18h30** : Vernissage de l'exposition suivi du verre de l'amitié
- **Samedi 22 juillet, de 10h à 12h** : atelier artistique dirigé par Patricia Schmitzer, initiation à l'encre de chine sur le thème « Les arbres dans le vent », sur inscription obligatoire

<https://www.artmajeur.com/schmitzerpatricia>



**Mercredis 12 & 26 juillet**  
**et mercredi 2 août de 10h à 12h.**  
Tous publics, entrée libre et gratuite

Contact :  
Tél: 04 94 76 59 16  
Courriel: callian@mediatheques-paysdefayence.fr

[www.mediatheques-paysdefayence.fr](http://www.mediatheques-paysdefayence.fr) <https://www.facebook.com/mediathequespdf>

MÉDIATHÈQUES

Pays de Fayence

Vous voulez tout savoir sur les services proposés par la médiathèque ?

Sur la possibilité de réserver des documents appartenant à notre réseau ?

Sur les ressources numériques, les liseuses ?

Contactez-nous au 04 94 76 59 16 ou par courriel, [callian@mediatheques-paysdefayence.fr](mailto:callian@mediatheques-paysdefayence.fr).

A bientôt.

[www.mediatheques-paysdefayence.fr](http://www.mediatheques-paysdefayence.fr)



# Retrospective

Précédent la saison estivale toujours trépidante, le printemps n'a pas mis très longtemps pour sortir de la torpeur toute relative de l'hiver. Qui a dit qu'il ne se passait rien dans ce village ? encore quelques mauvaises langues certainement !

## Chasse aux œufs

Avec plus de 170 enfants accompagnés de leurs familles, le succès de cette deuxième édition a bien confirmé que la création de cette animation était assurément une très bonne idée. Un grand bravo à toute l'équipe municipale « commission événement » pour son implication et sa joie de vivre. Merci à tous d'avoir participé dans la bonne humeur à ce super moment et à l'année prochaine pour la troisième édition.



## Les olivades de printemps

Retour d'une manifestation oubliée à l'initiative des associations des Oléiculteurs et de Callian au Fil du Temps. Après quelques prières devant la chapelle de ND des Roses pour le bienfait des récoltes et pour la venue tant espérée de la pluie, la procession a rejoint par les chemins de campagne le moulin à huile. Puis, brèves allocutions et Bravadeurs pétaradants en ouverture d'un repas champêtre convivial, ensoleillé et très apprécié.



## XVI<sup>ème</sup> Festival de Musique des Chapelles

Adoptée par le beau festival de musique des chapelles, notre chapelle Saint-Donat intègre le circuit varois des concerts de grande qualité avec des artistes reconnus sur la scène nationale et internationale. Les mélomanes venus nombreux sont repartis comblés et charmés.



## Commémoration du 8 mai 1945

Emouvant moment de recueillement et de souvenir partagé par plusieurs générations. Poignants poèmes lus par des collégiens, écoliers accompagnant les porteurs de gerbes, école des jeunes sapeurs-pompiers, CCFP et nombreux autres participants en phase avec cette belle cérémonie pour repousser l'oubli.



## Sainte-Maxime

Callian a honoré en ce mois de mai sa sainte patronne au son des fifres et tambourins et des deux corps de bravade du pays de Fayence et de nos amis fidèles de Sainte-Maxime. Merci au comité des fêtes et à tous ceux qui ont permis une nouvelle fois que la tradition perdure.



## Chapelle des Pénitents

Pour le plus grand bonheur des amateurs, la belle chapelle des pénitents accueille depuis le mois de mai des artistes qui vont se succéder jusqu'au mois de novembre.



Ce journal, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, est imprimé sur du papier 100% recyclé.

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavalier. Impression : Imprimerie du Golf - Callian (Var) Tél. 04 94 85 71 39 - [www.imprimerie-du-golf.com](http://www.imprimerie-du-golf.com)  
Conception, Infographie : CreaMania - [www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com) - Crédits Photos : Jacques Berenger, J.C. Bertin, Médiathèque, Comité des fêtes, Mam à Bulles  
Tirage, publication 2500 exemplaires - Dépôt légal à parution (Juin 2023)

• La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes, photos et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays. (Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle) •

# À ne pas manquer !

## Les grandes dates de vos prochains rendez-vous de l'été



^ **Dimanche 23 Juillet**  
**GRENIER DANS LA RUE**  
Centre village



^ **Dimanche 30 Juillet**  
**MARCHÉ DU TERROIR**



^ **Samedi 19 Août**  
**CONCERT DU GROUPE**  
**«VINYL COLLECTION»**  
En soirée - Place du Village



^ **Date ?**  
**DÉCOUVERTE DU VILLAGE**  
**ACCOMPAGNÉ PAR LES CHANTS**  
**DE «LA CAMERTA VOCALE» EN**  
**CONCERT ITINÉRANT**



< **Vendredi 14 Juillet**  
**FÊTE NATIONALE**



^ **Jeudi 3 Août**  
**CONCERT D'OUVERTURE**  
Chapelle Saint-Donat - 20h

^ **Jeudi 10 Août**  
**CONCERTS**  
Chapelle des pénitents - 12h  
Dans l'église ND de l'Assomption - 20h



**Dimanche 6 Août >**  
**FÊTE PATRONALE DE LA SAINT-DONAT**  
**THÉÂTRE ITINÉRANT «LA PASSERELLE»**  
Place de la Mairie

**ET PENDANT  
TOUT L'ÉTÉ**  
**EXPOSITION**  
**PATRICIA  
SCHMITZER**  
**À LA MÉDIATHÈQUE**

**MÉDIATHÈQUE DE CALLIAN**  
**EXPOSITION**  
**Patricia Schmitzer**

«Révolution Nature»  
Peintures à l'huile  
Dessins à l'encre de Chine  
<https://www.artmajeur.com/schmitzerpatricia>



**du 08 juillet au 16 septembre 2023**

Tous publics, entrée libre et gratuite aux heures d'ouverture de la médiathèque.

MÉDIATHÈQUES  
101 04 14 19 08 10  
Courriel : [callian@mediatheques-paysdelafeyence.fr](mailto:callian@mediatheques-paysdelafeyence.fr)  
<https://www.mediatheques-paysdelafeyence.fr> <https://www.facebook.com/mediathequespdf>

## ORDURES MENAGERES

Pour l'ensemble du territoire intercommunal, la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie, c'est-à-dire par les services de la communauté de communes. Les ordures ménagères correspondent à tout ce que l'on dépose dans la poubelle domestique. Ces déchets ménagers doivent se réduire aux produits que l'on ne peut recycler. Nous vous rappelons que vous devez vous équiper de conteneurs conformes aux camions de collecte, les conteneurs ne s'accrochant pas aux camions et les sacs déposés à même le sol ne seront plus collectés.

## LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective vise à ramasser les déchets ménagers prétriés par les usagers ou les producteurs (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement.

Chaque déchet trié échappe à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) et n'impactera donc pas votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.O.E.M.). Tout déchet non trié sera enfoui

alors, pour notre environnement et nos enfant, adoptons tous les gestes de tri ! La collecte sélective dans les 9 communes du Pays de Fayence est organisée à partir de points de regroupement disposés dans les différents quartiers. Après avoir déposé vos déchets « propres » dans les bacs, la communauté de communes les prend en charge afin qu'ils soient valorisés.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes assure un service gratuit de collecte des encombrants. Un encombrant est un objet volumineux et non transportable dans un véhicule de tourisme.

L'enlèvement se fait uniquement après inscription au N° VERT 0 800 00 40 15 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Les encombrants seront collectés suivant les dates indiquées lors de la prise de rendez vous et doivent être accessibles devant votre domicile. Pour les autres déchets que vous pouvez transporter, merci de vous rendre à la déchetterie de Tourrettes

### • Cartes grises

Depuis le 6 Novembre 2017, les services de la Préfecture et Sous Préfecture ne réceptionnent plus les dossiers de demande de carte grise ou de permis de conduire. Par conséquent ces dossiers ne sont également plus instruits par la police municipale. Ces opérations sont désormais dématérialisées.

Pour plus d'informations, cliquer sur les liens suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

### • Maison des associations (Espace Bourgain)

Désormais pour des raisons de nuisance sonore l'espace Bourgain n'est plus loué aux particuliers.

### • Prêt de Matériel

Inscription en Mairie Minimum 15 jours avant.

# Etat Civil 2023



Conformément à l'article 9 du code civil portant sur le respect de la vie privée, les informations ci-dessous ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes concernées ou leurs familles.

## NAISSANCES, NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À :

Louis SIMOES PANGAUD  
Anna AROUSSI TORRELLI  
Arthur BELKAID CHAPRON

## FÉLICITATIONS À

Thomas LEVY et Jessica ALESSANDRINI

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

Régine JAMOIS  
Antoine PASTOR  
Henri BONNET  
Jacqueline VAILLANT veuve GESSAT  
Eamon PHILLIPSON  
Christian CHAMBERLIN  
Gérard REBUFFEL  
Eugène POITOUX  
Raymond GASPART  
Yvonne CONSTANT veuve MICHEL  
Janny SIMON  
Edmée BARET épouse MOUGEY

# LE GUIDE DES FORMALITÉS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÈGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie de Fayence	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence	Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur. Majeurs : 86€ en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux Récupérer le cerfa et la liste des pièces à fournir en mairie de Callian.	Délais variable
Permis de Conduire National	Ants.gouv.fr	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papiers d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur) non accompagné	Autorisation de sortie du territoire (AST) : cerfa n°15646*01 à télécharger sur internet accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.		
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Cimetière	Police municipale	Contacteur Mr Mariani du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(Recensement militaire)	Mairie	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
Réforme du nom de famille - choix de nom	Mairie	Au moment de la reconnaissance avant naissance ou de la naissance, présence obligatoire des deux parents.	Gratuit Immédiat
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieurs Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine.Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30€ délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N°13406*06 (5 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N°13703*06, 13702*05 et 13404*06 selon les cas (4 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N°13409*06 Certificat d'urbanisme : cerfa N°13410*04 - Permis de démolir : cerfa N°13405*05	Délai d'instruction variable selon la demande
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscription cantine	Mairie	Fournir certificat de travail des deux parents ou jugement de divorce	2,80€ le repas
Inscription transport scolaire	zou.fr		
Inscriptions école primaire pour le C.P.	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile ou jugement de divorce	Gratuit

conseils municipaux

dossier

info echos

associations

callian pratique

guide administratif

# Numéros utiles



Mairie	04 94 39 98 40
• Horaires Mairie :	
lundi à vendredi	9h00-12h00 14h00-17h00
samedi matin (état-civil)	9h30-12h00
• Horaires urbanisme (fermé le lundi) :	
mardi à jeudi	14h30-16h30
vendredi	10h00-12h00
Police municipale :	04 94 76 42 12
Horaires : lundi au vendredi	8h30-12h00
samedi	9h00 - 12h00
Médiathèque	04 94 76 59 16
Bureau Information Tourisme	04 94 47 75 77
La Poste	04 94 60 61 98
Pharmacie	04 94 76 53 11
Horaires :	
lundi au samedi	8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h30
Consultations sociales :	
• Château Goerg	
(uniquement sur rendez-vous) :	04 83 95 55 10
Assistante sociale :	
tous les mardis matins sauf le 1er du mois	
• Au C.C.A.S. :	04 94 47 69 84
Château Goerg — Callian	
Entraide sociale (Aide ménagère) :	jeudi 14h00-15h00
Salle des sports	04 94 47 75 60
École primaire	04 94 76 41 61
École maternelle	04 94 47 70 40
Paroisse	04 94 39 06 20
Taxi Zilou	06 71 51 36 86
Audioprothésistes :	
• Jérôme JILLIOT	04 94 68 32 09
• Virginie TARAUD-JILLIOT	
• Marine FELIX, Pierre DEMUN	04 94 67 06 17
Infirmières :	
• Karine GRUWEZ	04 94 47 74 75
• Séverine AQUET / BERNARDINI	04 94 47 74 75
• Jessica HIRAUT	04 94 67 72 37
• Cédric LEJEUNE	06 68 69 32 63
Kinésithérapeutes :	
• Patricia DELSENY	04 94 67 02 56
• Fabrice MARTEAU	04 94 47 73 08
• Vincent THUMELAIRE	06 07 46 50 70
Pédicure-Podologue	
• Gaëlle FOURTHON	04 94 39 86 26 - 07 62 49 12 34
Acuponcture :	
• Valérie LEVEL Énergétique chinoise/Shiatsu	06 09 69 17 63
Ostéopathes	
• Pauline GUIGNON-TETON	06 76 85 23 47
• Pascale FEMY	06 80 44 96 27
Ortophonistes :	
• Charlotte BERNASCONI	04 94 39 75 26
• Béatrice ZARRIBOUCHE	06 62 68 51 82
Ergothérapeute D.E :	
• Adeline ALBERT	06 85 27 59 33

Photo-Thérapeute / Portrait / Reporter de vie  
 • Laetitia MIRALLES 06 15 37 95 73  
[www.laetitiamirallesphotographie.com](http://www.laetitiamirallesphotographie.com)

Magnétiseur, thérapeute, énergétique  
 • Karine VIOLIN 06 41 59 12 09

Ophthalmologiste :  
 • Mohamed MOKRANE 06 09 58 67 47

Naturopathe :  
 • Isabelle FG Diaz 06 17 44 38 09

Sophrologue :  
 • Julie BOURHIS 06 50 29 59 93  
 • Sabine N'GUYEN 06 73 02 54 46

Praticienne en énergétique traditionnelle Chinoise

Psychologue :  
 • Elodie RABOT 06 14 45 71 82  
 • Liza MAGALHAES 06 40 90 04 25

Clinique Univet Callian :  
 • Dr. PUTOD et Dr. DUBOIS 04 94 47 61 64

Diététicienne :  
 • Audrey GILLIRIBO 06 46 46 88 90

Dentiste :  
 • Jean-Marc STUDER 04 94 76 32 81

N° Unique pour toute urgence médicale	15
Pompiers	18
Ambulance	04 94 85 50 37
Gendarmerie	04 94 39 16 40
Pharmacie de garde	32 37
Centre anti-poison	04 91 75 25 25
Centre grands brûlés	04 91 94 16 69
Enfance maltraitée N°Vert	0800 05 41 41

Médecins :  
 • Jean-Yves HUET 04 94 47 67 92  
 • Régis LAURE 04 94 76 53 28  
 • Odile LION 04 94 47 67 92  
 • Natalia CASTAIGNE 04 94 76 53 28  
 • Laure RAMOINO 04 94 47 67 92